

Durée : 1 jour/ 7 heures

Tarif : 350 € HT par participant

Réf : RGRG90

Tributaire de l'actualité, le contenu précis sera établi dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2012. Un questionnaire sera remis aux participants afin d'évaluer leurs centres d'intérêts prioritaires.

### Objectif

Actualiser ses connaissances en matière de législation santé, sécurité et environnement avec un consultant spécialiste en prévention.

### Public

Toute personne chargée de sécurité souhaitant tenir à jour ses connaissances

### Annecy-le-Vieux

23 mai 2012

### Thyez

6 octobre 2012

### Horaires :

8h30 à 12h00 – 13h30 à 17h00

### Contact

Annie ALET

04 50 64 12 07

annie.alet@etudoc.asso.fr

## Éléments du Programme

**Les thèmes abordés sont fonction de l'actualité réglementaire; à titre d'information, ci-dessous les thèmes abordés en 2011**

**Formation :** modification des obligations d'information générale en matière de sécurité incendie, Formation renforcée a la sécurité (CDD et intérimaires)

#### Risque chimique :

Nouvelles obligations concernant le contrôle des expositions aux produits chimiques

Arrivée du nouvel étiquetage

**Stress :** dispositions de l'accord national interprofessionnel

**Accidents du travail et maladies professionnelles :** nouvelle procédure d'instruction

**Machines et équipements de travail :** contenus des dossiers et documentations techniques des machines et quasi-machines, des déclarations et certificats de conformité des machines et équipements de travail, dont les équipements de protection individuelle.

**Rayonnements ionisants :** nouvelles conditions d'intervention d'une personne compétente en radioprotection externe à l'établissement

#### ICPE:

- nouveau régime de l'enregistrement
- installations DC : revue des délais de réalisation du 1er contrôle ;
- modifications de la nomenclature des ICPE (rubriques en 1000) ;
- modifications des arrêtés type ;
- modifications du contenu des études d'impacts ;
- normes applicables pour les mesures dans l'air et dans l'eau ;
- introduction de la notion de modification substantielle d'une ICPE ;

**Fluides frigorigènes :** précisions sur les capacités d'aptitudes des personnels pour répondre aux conditions de capacités professionnelles (dans le cadre du processus d'obtention de l'attestation de capacité des opérateurs)

**COV :** nouveaux seuils à surveiller pour les ICPE utilisant des solvants, modification de l'arrêté intégré du 2/02/98 et de certains arrêtés.

**Chaudières :** entretien et contrôles

**DEEE :** modification des modalités d'enregistrements des producteurs de déchets

**Grenelle 1 :** dispositions législatives

## Modalités pédagogiques

Face à face, diaporama

### Validation

Attestation de présence, certificat de stage